

## DES CHIFFRES

■ **Métiers verts :**  
446 000 emplois en  
2011 (1,8 % de l'em-  
ploi total en France)

■ **122 100 emplois**  
liés à la gestion des  
déchets :

- 445 millions de  
tonnes de déchets  
produits en France  
en 2012

- 17,9 millions de  
tonnes de matériaux  
recyclés

■ **23 % d'énergies**  
renouvelables en  
2020 : c'est l'objectif  
du plan national  
d'action.

SOURCE : ADEME et  
ministère du développe-  
ment durable

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Des métiers verts

La France fait la promotion d'une « économie verte » qui respecte les grands équilibres et développe des modes de consommation et de production plus sobres en ressources naturelles et en carbone pour « affronter les défis environnementaux ». Ces enjeux doivent permettre aux entreprises de créer de nouveaux emplois. Que ce soit dans le traitement des déchets, la lutte contre les pollutions de toute sorte, le développement des énergies renouvelables, la protection de l'environnement, l'économie verte devrait développer de nombreux emplois mais il est à prévoir que tous les métiers seront concernés par le « verdissement de l'économie », au premier chef le secteur du bâtiment qui a déjà inauguré de nouvelles normes d'isolation et l'utilisation de nouveaux matériaux de construction...

**D**es formations professionnelles, proposées notamment au ministère de l'Agriculture, mais pas seulement existent du CAP au BTS si on est intéressé par les métiers verts.

Pour s'y retrouver, petit panorama de ce qu'on peut envisager en fonction des différents secteurs. ►

## L'INFORMATION DES CITOYENS

**L**a France publie tous les 4 ans un rapport complet sur l'environnement. Le pays est tenu d'informer régulièrement les citoyens sur l'état de l'environnement.

Le rapport dresse un état des lieux de l'évolution et des solutions mises en oeuvre pour répondre aux défis écologiques. ■



## “TRANSFORMER LES DÉCHETS”



La France s'est engagée dans une transition vers « l'économie circulaire » et non plus « linéaire » (produire, consommer, jeter). L'objectif est de produire des biens et des services en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Comment ? En s'interrogeant

dès les process de fabrication sur l'utilisation ultime des matériaux quand le produit sera jeté et en transformant les déchets en matière première. Dans ce contexte, le tri des déchets est capital.

Le nouveau CAP intitulé « Propreté de l'environnement urbain - Collecte et recyclage » a fusionné 2 formations exis-

tantes (Gestion des déchets et propreté urbaine et Opérateur industries de recyclage) pour n'en faire plus qu'une. Le titulaire de ce CAP est un professionnel qualifié, salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public qui exerce dans le secteur du nettoyage, de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets. Il contribue à améliorer le cadre de vie et à préserver les ressources naturelles.

### Des métiers d'avenir

De nouveaux emplois en plein développement sont liés à la récupération et au recyclage des déchets. L'agent de propreté peut travailler comme conducteur de véhicules, d'engins ou de machines utiles au traitement des déchets, agent d'accueil et de contrôle dans les déchetteries, agent de démantèlement, trieur, réparateur... Les employeurs

potentiels recensés par la MFR de Chevanceaux en Charente-Maritime sont variés : entreprises de récupération ou de valorisation des matières comme le bois, les métaux, les papiers les plastiques, les emballages, les textiles, centres d'enfouissements, centres de recyclage, centres d'incinération, entreprises de démolition du secteur de l'automobile, entreprises de collecte, service technique communal et collectivité...

Le Bac professionnel « Gestion des pollutions et environnement » forme des professionnels qui travaillent dans les secteurs de l'assainissement et du nettoyage industriel, de la collecte, du tri et du conditionnement des déchets notamment industriels et de la dépollution des sites naturels pollués. Il organise des chantiers et en assure le suivi, il assure également des actions de prévention notamment au sein des installations industrielles. ■

## “PROTÉGER L'EAU ET LA NATURE”



À u ministère de l'Agriculture, de nombreux diplômés forment directement à des métiers en lien avec la protection de l'environnement. Ainsi le titulaire du CAPa « Entretien en espace rural » effectue des travaux d'entretien de sites naturels (débroussaillage, travaux de bûcheronnage, plantation...). Il travaille pour une collectivité territoriale, une association de protection de la nature... Le bac professionnel « Gestion des milieux naturels et de la Faune » forme des personnes qui contribuent à la protection du territoire grâce à la surveillance des milieux naturels et à la préservation de la biodiversité. Il assure des travaux d'entretien, d'aménagement, des inventaires et des actions d'animation autour de la promotion des milieux naturels et de ses espèces. Sa suite logique est le BTSa « Gestion et protection de la nature », qui forme des techniciens spécialistes de la gestion et de l'animation des espaces naturels. Il sensibilise le public à la nature et à l'environnement et encourage la protection des espaces naturels.

Le BTSa « Technicien forestier » (accessible après un parcours CAPa et bac professionnel Forêt) peut permettre également à des jeunes d'accéder à des fonctions

de gestionnaire d'un massif forestier. Il évalue les peuplements, fait l'inventaire et prévoit les coupes et le reboisement pour une bonne gestion des espaces naturels. Dans le domaine de l'eau, le BTSa « Gestion et Maîtrise de l'eau » est accessible après le bac pro « Gestion des pollutions et environnement », après un bac technologique ou après un bac général. Il forme des spécialistes de la qualité de l'eau, des aménagements, des réseaux d'eau et de l'assainissement qui travaillent dans des stations d'épuration, dans des bureaux d'étude, des collectivités... Pour ceux qui souhaitent poursuivre leurs études, il existe de nombreuses Licences professionnelles. ■

## “ LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ”



© Ikonoklast / Fotolia.com

**Les MFR qui développent des formations dans le bâtiment (conception bois, plombier, électricien...) sont toutes concernées par la prise en compte de normes nouvelles qui permettent plus de performance énergétique. Certaines MFR proposent des formations spécifiques tournées vers le développement durable.**

La formation développée au CFP de Port-Brillet en Mayenne est tournée toute entière vers la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies durables dans le cadre du développement durable. Le « chargé de projet en maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables et éco-construction » est un titre partagé avec un partenaire de Savoie. Il s'adresse à un public adulte qui a déjà une expertise technique dans le génie climatique par exemple, ou qui a une formation généraliste de type Master. L'objectif est de former à une vision globale et transversale du secteur de l'énergie et du développement durable dans le bâtiment. Il s'agit de concevoir des projets écoresponsables c'est-à-dire qui soient plus performants du point de vue énergétique, si possible en utilisant

des énergies renouvelables (biomasse, solaire thermique, photovoltaïque...) et en introduisant des matériaux (écoconstruction) qui réduisent l'impact du bâtiment sur l'environnement.

Les personnes ensuite travaillent soit comme conseiller info énergie auprès du public, soit en bureau d'étude, soit comme chargé de mission auprès des collectivités territoriales.

Engagé dans le développement des énergies renouvelables, le CFP propose également logiquement le CQP « Installateur mainteneur des systèmes solaire ». Il s'adresse à des personnes déjà titulaires d'un CAP installateur thermique ou froid et climatisation ou en électricité. Il permet d'acquérir des compétences spécifiques sur les systèmes utilisant les énergies renouvelables (solaire thermique, photovoltaïque, chaudières à bois, petit éolien) pour pouvoir réaliser un diagnostic et savoir installer selon les règles de l'art, mettre en service et assurer la maintenance des différents équipements.

De même, la MFR de Saint-André le Gaz (Le Village), en Isère, spécialisée dans les métiers de l'électricité propose une mention complémentaire après le bac professionnel dans les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien...) et des modules professionnels spécifiques dans ce domaine. ■

## LES MÉTIERS VERTS

■ **CAP** Propreté de l'environnement urbain - Collecte et recyclage

■ **CQP** Tri manuel et mécanisé des industries de recyclage

■ **Bac Professionnel** Gestion des pollutions et environnement

■ **CAPa** Entretien de l'espace rural

■ **Bac Professionnel** Gestion des milieux naturels et de la Faune

■ **BTSA** Gestion et protection de la nature

■ **BTSA** Gestion et maîtrise de l'eau

■ **Licence Professionnelle** Ingénierie et exploitation des eaux

■ **Chargé de projet** en maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables et éco-construction

■ **CQP** Installateur mainteneur systèmes solaires (niveau IV)

■ **Mention complémentaire** Technicien en énergies renouvelables

### EN SAVOIR

■ [www.mfr.fr](http://www.mfr.fr)

■ [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)